

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

L'an deux mil treize, le vendredi 27 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni Espace Jean Monnet, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

**Procès-verbal des réponses aux questions d'«Etréchy, ensemble et solidaires» (EES).
"Epanchage de pesticide début juillet. Travaux rue de la Roche-Benotte remis à plus tard".**

QUESTIONS AU CONSEIL

Pesticide début juillet.

Pourquoi ce passage de pesticide malgré la décision, 15 jours avant, de supprimer tout épanchage de phytosanitaires dans Etréchy ? Suite à l'alerte lancée, il a été répondu à Mme Damon que ce produit était «bio». Or d'une part, après vérification, ce produit n'est pas autorisé en agriculture biologique, et d'autre part, bio ou pas, la pulvérisation de tout produit était interdite. En outre, ce passage risque de nous mettre en difficulté pour obtenir les subventions du Conseil général pour payer l'interconnexion en eau potable.

Réponse :

Comme indiqué cet été, plus aucun produit phytosanitaire chimique n'est utilisé par nos services. Vous exposez que ce produit n'est pas autorisé en agriculture biologique. Je vous le concède, toutefois c'est un produit naturel homologué parc jardins et trottoirs (nous vous avons transmis en toute transparence la fiche technique du produit).

Par ailleurs aucun engagement n'a été pris auprès du Conseil Général quant au mode de traitement (pulvérisation ou non)

2. Travaux rue de la Roche-Benotte.

La finalisation de la rue de la Roche-Benotte : la Commission travaux de cette semaine nous a appris que les travaux ne démarreront pas comme prévu et sont remis à plus tard, sans possibilité de précision en ce début de semaine. Avez-vous à ce jour un planning de démarrage à nous communiquer ?

Réponse :

Le projet doit être remanié pour inclure un parking visiteurs à l'intersection de la Route de Vaucelas et rue de la Roche Benotte. La commission Travaux devra statuer sur ce projet.

L'Ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h40